



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



20105060

le,

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de LIEGE, division NEUFCHATEAU
le **03 SEP. 2020**
jour de sa réception.

N° d'entreprise : **0455 321 265**

Nom

(en entier) : **SPRL Marcel THEIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Cetturu 9 - 6662 HOUFFALIZE-TAVIGNY**

Objet de l'acte : **démission d'un administrateur - confirmation d'un représentant permanent**

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 1 juillet 2020 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1) démission d'un gérant

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jencôme THEIS, N.N. : 88.01.25-311.18, demeurant à 6662 HOUFFALIZE, Cetturu 9, en tant qu'administrateur de la société à partir d'aujourd'hui. La décharge lui est octroyée.

2) confirmation du représentant permanent de la société THF INVEST SRL

L'assemblée confirme que l'administratrice « THF INVEST » (numéro d'entreprise : 0431.633.964), ayant son siège social à 6660 HOUFFALIZE, Cetturu 44 D a nommé Monsieur Jencôme THEIS, N.N. : 88.01.25-311.18, comme représentant permanent de la société pour une durée illimitée.

Déposé en même temps que le N° d'Ab

la "THF INVEST SRL",
ici représentée par Monsieur Jencôme THEIS

administratrice

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).